



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Téléphonique

du Vendredi 13 Juin 2025 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric.

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent – SANGUINETTE Jean Luc – SCHELLEBROODT Gérald

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

JEUNES

N° 55699.1 – SAS MOY DE L' AISNE / ETE AULNOIS-CHAMBRY du 07/06/25 comptant pour le Challenge Départemental U15

La Commission,

- Après examen du dossier,
- Ne constate aucune infraction quant à la participation du joueur DELACROIX Kylian, celui-ci ayant une licence U15 enregistrée par la Ligue des Hauts de France.
- La catégorie U17 ne constitue pas une équipe supérieure (Article 167 des RG) car il s'agit d'un championnat différent.

Décide :

- D'homologuer le résultat acquis sur le terrain
- De confisquer les droits consignés

Le Président : Cédric **IBATICI**
La Secrétaire : Céline GOGUILLON